

Suivant les informations fournies par le *Tobacco Area Industrial Strategy Study Committee*, il ressort que beaucoup de tabaculteurs sont des personnes assez âgées qui ont quitté l'école depuis de nombreuses années. Pour beaucoup d'entre elles, les cours de formation dispensés dans des classes régulières, comme ceux offerts actuellement dans le cadre du Plan canadien de réorientation des agriculteurs, ne conviennent pas. Le sous-comité est d'avis qu'il faut déployer tous les efforts possibles afin d'aider les personnes admissibles à acquérir les compétences nécessaires pour décrocher un emploi.

Le sous-comité recommande d'ajouter des activités de formation en cours d'emploi au programme de formation offert dans le cadre du Plan canadien de réorientation des agriculteurs.

Actuellement, le Plan canadien de réorientation des agriculteurs contient des dispositions concernant le remboursement des salaires, qui visent à encourager les employeurs éventuels. Ainsi, suivant les dispositions du Plan canadien de réorientation des agriculteurs, les employeurs touchent des allocations équivalant à 50 pour cent des salaires versés, pour un maximum de 140 \$ par semaine pendant 26 semaines. Dans le cadre du programme «Planification de l'emploi», les remboursements vont de 25 à 80 pour cent du salaire, pour un maximum de 350 \$ par semaine pendant 52 semaines.

Le sous-comité recommande au gouvernement d'examiner la possibilité d'augmenter le niveau de remboursement des salaires, dans le cadre du Plan canadien de réorientation des agriculteurs, suivant les dispositions du programme «Planification de l'emploi», et que la période maximum de couverture passe à 52 semaines.

Certains des producteurs qui quittent la ferme ont des compétences et le désir de lancer de nouvelles entreprises dans des domaines autres que le secteur agricole. Actuellement, suivant les dispositions du Plan canadien de réorientation des agriculteurs, le gouvernement verse des allocations pour aider ces personnes à se lancer en affaires, soit 180 \$ par semaine pendant 26 semaines, comparativement aux 180 \$ par semaine pendant 52 semaines versés dans le cadre du programme «Planification de l'emploi».

Le sous-comité recommande au gouvernement d'examiner la possibilité d'augmenter la période pendant laquelle des indemnités sont versées aux personnes qui se lancent en affaires dans des domaines autres que le secteur agricole, dans le cadre du Plan canadien de réorientation des agriculteurs, suivant les dispositions du programme «Planification de l'emploi» et de porter de 26 à 52 semaines la période pendant laquelle ces allocations sont versées.

Par ailleurs, le conseil consultatif local d'Oxford a souligné certaines différences entre les allocations offertes dans le cadre du Plan canadien de réorientation des agriculteurs et celles disponibles en vertu du programme «Planification de l'emploi», y compris les indemnités pour les déplacements, l'hébergement et le déménagement.

Le sous-comité recommande au gouvernement d'examiner la possibilité d'augmenter les allocations pour les déplacements, l'hébergement et le déménagement, prévues dans le Plan canadien de réorientation des agriculteurs, pour qu'elles soient équivalentes aux indemnités similaires du programme «Planification de l'emploi».

D'après certains témoins qui se sont présentés devant le sous-comité, les producteurs agricoles et leur famille qui font appel aux Bureaux d'examen de l'endettement agricole font face à des problèmes financiers et personnels et ils n'ont pas accès à des services d'orientation, du moins pas avant qu'il ne soit trop tard pour être d'un grand secours. Le sous-comité a également appris que les services d'orientation offerts dans le cadre du Plan canadien de réorientation des agriculteurs ne sont pas aussi